

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 Février 2026**

Sous la Présidence de Monsieur Justin VOGEL

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 34
Absents excusés : 03

Date de convocation : 14/02/2026

Délibération N° D-2026-2602-05

Membres présents : 34 membres

Mesdames KRAEMER Anne-Marie, BERBACH Gisèle, BLANCHAIS Christine, DOTT Sylvie, JABOB Chantal, ROTH Mireille, BAUER Liliane, BOEHLER Denise, HALTER Estelle, RAPINAT Fabienne, DIETRICH Isabelle, JULES Adeline, HUCKERT Claudine.

Messieurs LASTHAUS Jean-Claude, BOHR Freddy, BURGER Gaston, ZILLIOX Raymond, LUTTMANN Pierre, ROTH Pierre, STAHL Denis, SCHMITT Alfred, RUCH Jean-Jacques, GROSSKOST Alain, HELLER Jean-Luc, GINSZ Luc, NOE Vincent, JACOB André, WAGNER Jacky, TOUSSAINT Jean-Luc, HECKMANN Vincent, LAMBERT Jean-Charles, EHRHART Mathieu.

M WEISS Henri a donné pouvoir à Mme RAPINAT Fabienne pour voter en son nom.

Membres absents excusés : 3/37

Madame DYEUL Aurélie.

Messieurs NORTH Alain, MICHEL Roland.

Objet : Budget primitif : Budget annexe de l'Ecole de Musique du Kochersberg – Année 2026

Monsieur le Président présente le projet de budget annexe de l'Ecole de Musique chapitre par chapitre. La proposition de budget primitif 2026 s'établit comme suit :

- La section de fonctionnement s'équilibre à 713 456,26 €
- La section d'investissement s'équilibre à 48 991,79 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2312-1,

- **adopte** le projet de budget primitif 2026 au niveau du chapitre tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement,
- **arrête** le montant du budget à :
 - o section de fonctionnement : 713 456,26 €
 - o section d'investissement : 48 991,79 €
- **approuve** le document comptable et ses annexes,
- **charge** le Président de l'exécution du budget en tant qu'ordonnateur des dépenses et prescripteur des recettes,
- **autorise** le Président à **passer et signer** tous les actes, conventions et contrats nécessaires à leur mise en œuvre,
- **autorise** le Président à procéder à des virements de crédits entre comptes de chapitre à chapitre, dans la limite de 7,5 % de la section (hors chapitre 012 – charges de personnel).

Fait à Truchtersheim, le 03 mars 2026

Le Secrétaire de séance,

Vincent NOE

Le Président,

Justin VOGEL

Accusé de réception en préfecture
087-200034635-20260226-D-2026-2602-05-DE
Date de télétransmission : 04/03/2026
Date de réception préfecture : 04/03/2026